

FEDERALE ASSURANCE

CAISSE COMMUNE D'ASSURANCE CONTRE
LES ACCIDENTS DU TRAVAIL
Rue de l'Etuve 12
1000 BRUXELLES

RPM Bruxelles 0407.963.786

RAPPORT ANNUEL DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 9 MAI 2023

Madame,
Monsieur,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport de notre gestion au cours de l'exercice 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels clôturés le 31 décembre 2022.

La Caisse Commune a, en 2022, réalisé un résultat avant impôts et ristournes en perte (€ - 19,81 millions). Il convient de noter que six sauts d'index l'ont fortement impacté, à hauteur de € 30,8 millions. Conformément à la tendance déjà notée au cours des quatre années précédentes, l'encaissement a encore connu une augmentation (+ 5,0 %), mais un peu moins marquée qu'en 2021. Pointons aussi des frais d'exploitation qui restent stables, des résultats financiers en baisse (- 11,4 %) et une charge des sinistres elle aussi en forte hausse (+ 23 %), liée principalement aux indexations susmentionnées. Les résultats 2022 de la Caisse Commune sont marqués par une situation inflationniste exceptionnelle. Un retour à la stabilité en 2023 permettra à l'entité de retrouver une situation financière en rapport avec ses activités.

• L'encaissement

La croissance de l'encaissement (+ 5,0 % par rapport à 2021) a porté son total, en 2022, à € 83,4 millions. Le contexte dans lequel le chiffre d'affaires a été réalisé en 2022 se présente comme suit :

- une croissance provenant en grande partie de l'assainissement et des décomptes plus élevés par rapport à 2021, et ;
- un durcissement des conditions tarifaires sur le marché.

FEDERALE Assurance reste fidèle à sa politique prudente en matière d'acceptation et veille de manière continue à la qualité de son portefeuille.

• La sinistralité

Le ratio entre le coût total des sinistres liés à un accident du travail et les primes continue, comme en 2021, à évoluer défavorablement. La charge des sinistres (intégrant les capitaux Fedris) survenus durant l'exercice 2022 connaît une augmentation significative de 23 %, passant de € 99,9 millions à € 122,9 millions. Comme évoqué ci-dessus, le principal

facteur de cette hausse a été l'impact de l'inflation élevée (six indexations) sur les réserves pour sinistres.

Le nombre absolu de sinistres est en baisse de 6,6 % et s'élève à 12.363 dossiers. La Caisse Commune a, en 2022, déploré un sinistre très grave ayant entraîné une incapacité permanente des victimes de plus de 50 % et sept cas mortels pris en charge (contre quinze en 2021).

Cette hausse substantielle de la charge des sinistres démontre la pertinence de la poursuite des mesures prises par la Caisse Commune pour préserver la bonne qualité de son portefeuille clients. Elle justifie aussi la nécessité d'une politique renforcée en matière de prévention des accidents en partenariat avec les clients. Nombre d'entre eux sont néanmoins conscients qu'au-delà des conséquences humaines pour la victime et son entourage, un accident du travail génère aussi des coûts directs et indirects élevés pour l'employeur.

Crédits hypothécaires

En cohérence avec son plan stratégique Shape 25 et ses priorités, FEDERALE Assurance a cédé, le 1^{er} novembre 2022, son portefeuille de crédits hypothécaires et de prêts aux ACP (associations de co-proprétaires) à son partenaire externe VDK Bank qui en poursuit depuis la gestion et le développement en maintenant des liens étroits avec le groupe FEDERALE Assurance.

- **Ristournes**

Le résultat réalisé en 2022 par la Caisse Commune ne lui permet pas d'accorder des ristournes en 2023.

Le ratio de solvabilité déterminé selon les normes Solvency II, s'élève à 161% au 31 décembre 2022 (montant non encore audité).

COMPTES ANNUELS AU 31.12.2022

Passant en revue les principaux postes des comptes annuels, nous relevons :

A L'ACTIF DU BILAN (EN EUROS)

Actifs Incorporels	1.261.260,58
Placements	825.698.732,08
Ils reprennent :	
• les terrains et constructions	20.504.397,11
• les placements dans des entreprises liées	115.743.273,84
• les autres placements financiers, essentiellement :	689.428.126,34
– les actions et autres titres à revenu variable	40.615.383,81
– les obligations et autres titres à revenu fixe	481.948.377,13
– les autres prêts, essentiellement en private equity	166.864.365,40
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres	877.358,91
Créances	28.322.208,56
Parmi ces créances, il y a lieu de relever celles :	
• nées d'opération d'assurance directe reprenant essentiellement le solde des comptes des preneurs d'assurance et des charges techniques à récupérer	8.919.204,68
• nées d'opération de réassurance	1.328.555,12
• autres créances reprenant les intérêts échus à recevoir, le solde des comptes courants avec les entreprises liées, les charges d'exploitation à récupérer, et le solde de l'emphytéose	18.074.448,76
Autres éléments d'actif	3.329.223,58
Ils reprennent :	
• les actifs corporels	1.612.976,07
• les valeurs disponibles	1.716.247,51
Comptes de régularisation	11.390.524,40
Ils se composent principalement d'intérêts et de loyers acquis non échus	
TOTAL	870.879.308,11

AU PASSIF DU BILAN (EN EUROS)

Capitaux propres	85.122.247,47
Parmi les capitaux propres, figurent :	
• les plus-values de réévaluation	10.495.957,42
• les réserves indisponibles (Fonds de Prévoyance)	16.055.531,27
• les réserves disponibles	57.017.373,27
• le bénéfice reporté	1.553.385,51
Provisions techniques	768.921.158,81
Elles représentent la valeur des engagements vis à vis des victimes. Conformément aux dispositions légales, elles se scindent en :	
• provisions pour sinistres comprenant e.a. la provision clignotant et la provision pour frais de gestion futurs	637.424.336,87
• provision pour égalisation et catastrophe	107.998.469,26
• provision d'indexation	23.498.352,67
Provisions pour autres risques et charges	0,00
Il s'agit des provisions pour pension et pour frais sur immeuble	
Dépôts reçus des réassureurs	302.063,41
Dettes	15.518.548,49
A noter parmi celles-ci :	
• les dettes nées d'opérations d'assurance directe.	5.514.960,30
Elles reprennent principalement :	
– les cotisations payées avant l'échéance par les affiliés	
– les ristournes à payer aux assurés	
– les cotisations à payer à FEDRIS	
– les cotisations ONSS et les précomptes professionnels sur les indemnités sinistre à payer	
• les dettes nées d'opérations de réassurance	1.465.533,66
• d'autres dettes comprenant les dettes fiscales, salariales et sociales, ainsi que les dettes intercompagnies (comptes courants)	8.538.054,53
Comptes de régularisation	1.015.289,93
TOTAL	870.879.308,11

AU COMPTE DE RESULTATS (EN EUROS)

Primes acquises nettes de réassurance	82.671.901,48
Cette somme est le résultat de la différence entre :	
• les primes brutes	83.382.003,47
• les primes cédées aux réassureurs (-)	710.101,99
Produits des placements	64.407.681,17
Ils comprennent :	
• les produits des entreprises liées ou avec lesquelles il existe un lien de participation	2.413.416,81
• les produits des autres placements. Ils proviennent principalement des revenus des immeubles, des revenus des placements mobiliers, des intérêts sur prêts	25.764.694,65
• les reprises de correction de valeur sur placements	21.797,64
• les plus-values sur réalisations, provenant principalement des titres à revenu variable; au lieu de €11.550.046 en 2021	36.207.772,07
Autres produits techniques nets de réassurance	0,00
Il s'agit entre autres de trop perçus des cotisations à FEDRIS	
Charges des sinistres, nettes de réassurance (-)	97.961.987,27
Elles comprennent essentiellement :	
• les montants bruts payés	55.574.838,02
• la part des réassureurs (-)	305.044,05
• la variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance soit l'augmentation des dettes vis-à-vis des victimes et des tiers (augmentation +, réduction -)	43.023.969,66
• la variation de la provision pour sinistres pris en charge par les réassureurs (augmentation -, réduction +)	-331.776,36
Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	0,00
Cela concerne la provision d'indexation des rentes.	
Frais d'exploitation nets (-)	11.799.978,84
Cette somme est le cumul des frais d'acquisition et des frais d'administration.	

Charges des placements (-)	31.395.287,56
Elle reprennent notamment :	
• les charges de gestion des placements	2.315.802,92
• les corrections de valeurs sur placements (amortissements sur immeuble)	1.885.887,31
• les moins-values sur réalisations e.a. sur les titres à revenu fixe	27.193.597,33
Autres charges techniques nettes de réassurance (-)	27.278.376,74
Il s'agit des capitaux, rentes et allocations transférés au Fonds des Accidents du Travail, des frais administratifs et des frais d'inspection.	
Variation de la provision pour égalisation et catastrophes (augmentation -, réduction +)	22.780.000,00
Cette provision doit permettre à la Caisse Commune de faire face, dans le futur, à une détérioration des résultats, à niveler l'influence du coût des sinistres importants sur le résultat, à constituer la provision d'indexation supplémentaire, à constituer la provision technique constituée contre les risques de taux et de longévité.	
Au 31.12.2022, elle s'élève à :	107.998.469,26
Tenant compte des résultats techniques et non-techniques et du bénéfice reporté, après avoir prélevé €22,8 millions de la provision pour égalisation et catastrophes, le bénéfice à affecter, sous déduction de la charge fiscale, s'élève à :	1.554.141,43
Il est proposé de l'affecter comme suit :	
• capitaux propres	755,92
• ristournes à distribuer	0,00
• bénéfice à reporter	1.553.385,51

En 2022, suite à la vente d'un immeuble en emphytéose, la Caisse Commune est redevable d'un impôt de € 2,9 millions, calculé sur le prix de vente de 14,5 millions. La plus-value réalisée suite à cette opération s'élève à 10.198.996,57 EUR.

EVENEMENTS MARQUANTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

L'année 2022 restera comme l'année où la Russie a attaqué l'Ukraine. Sur le plan **économique**, les répercussions de cette attaque frapperont nos économies en 2023. Les prix de **l'énergie** sont montés en flèche, ce qui a encore tiré vers le haut **l'inflation**, qui était déjà en hausse en raison des goulots d'étranglement dans la chaîne d'approvisionnement (résultant des confinements coronavirus). Dans la zone euro, l'inflation a dépassé 11 % en décembre 2022. De cette situation résulte une augmentation des charges pour FEDERALE Assurance. Les **banques centrales** ont dû devenir beaucoup plus restrictives, ce qui contraste fortement avec les taux d'intérêt négatifs utilisés au cours des six années précédant juin 2022 et ce, dans un contexte de la situation budgétaire tendue des Etats. Cette hausse des taux, si elle est durable, aura des impacts importants sur la santé financière des ménages et des entreprises et le déficit budgétaire des Etats. A court terme, ces effets impactent durement la valorisation des obligations. Une des conséquences inattendues de cette crise est que tous les acteurs ont adopté une sobriété énergétique rencontrant mieux les objectifs climatiques.

CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'INFLUENCER LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE

Le Groupe FEDERALE Assurance met en œuvre son plan stratégique Shape 25, traduit notamment dans le business plan 2023 - 2027.

BILAN SOCIAL

Le nombre moyen d'actifs, exprimé en équivalents temps plein, a été de 89,5 unités au cours de l'exercice 2022 contre 101,5 en 2021.

Le montant des frais de personnel (définition du bilan social) s'élève à € 8.139.006.

12 personnes ont suivi une formation professionnelle continue à caractère formel et 7 personnes ont suivi une formation informelle.

GESTION DES RISQUES

Pour la gestion des risques, l'année 2022 a été marquée, pour la Caisse Commune, par plusieurs événements :

- L'échange d'informations avec le commissaire agréé, les fonctions de contrôles et la Banque Nationale de Belgique.
- Le départ du chief risk officer suivi d'une période d'intérim.
- La révision du risk appetite statement (en vigueur au 1er janvier 2022).
- L'amélioration des ratios de solvabilité.
- L'impact du choc d'inflation, suivi d'une hausse importante des taux d'intérêt.
- Les analyses du Liability Adequacy Test (LAT).
- Le programme global des stress tests dans le cadre de l'ORSA.
- L'approbation des différentes politiques de gestion des risques.
- Le suivi des KPI dans le dashboard risk agrégé.
- La cession du portefeuille de prêts hypothécaires
- La participation aux risk assessments (prestations intra-groupe, etc.).
- Les analyses pour l'établissement du plan financier.
- L'actualisation du Risk Mapping.
- Les réponses aux exigences réglementaires en matière de gouvernance et de régulation.

Les ratios de solvabilité au 31/12/2022 (*montants non encore audités*)

Les ratios de solvabilité des trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance ainsi que le « Risk Appetite Statement » sont repris dans le tableau ci-dessous :

	31/12/2022	Risk Appetite
Mutuelle Vie	229 %	175 %
Société Coopérative	305 %	175 %
Caisse Commune	161 %	175 %

La politique mise en œuvre

Le champ d'application de la politique de gestion des risques s'étend à tous les départements au sein de FEDERALE Assurance. La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique des divers risques auxquels FEDERALE Assurance est exposée.

La gestion des risques n'a pas pour objet d'éliminer complètement le risque, mais plutôt de fournir les moyens structurels d'identifier, de surveiller et de maîtriser les risques encourus dans le cadre des activités de FEDERALE Assurance. Elle permet ainsi de favoriser, en son sein, une prise de décision optimale à tous les niveaux.

Le conseil d'administration définit la déclaration d'appétence au risque pour chacune des entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance. Elle est alors traduite en un système de limites et de politiques cohérentes. Le conseil d'administration assume également la responsabilité du programme global de stress tests en participant aux discussions, en examinant/critiquant les principales hypothèses de modélisation et la sélection des scénarios.

La maîtrise de la gestion des risques relève du « risk management committee » en tant que comité décisionnel émanant du comité de direction et du « comité d'audit et des risques », le comité spécialisé créé au sein du conseil d'administration qui :

- valide la politique et la stratégie globale de gestion des risques proposées par le risk management;
- gère par anticipation les risques encourus par FEDERALE Assurance;
- fixe les seuils de d'appétence au risque;
- prend les mesures appropriées pour évaluer la probabilité et l'impact potentiel des risques, y compris sur la réalisation des objectifs de FEDERALE Assurance;
- décide de la réponse appropriée pour chaque risque recensé;
- suit la gestion des fonds propres, la solvabilité, la structure financière et la rentabilité.

La politique de gestion des risques et celle du contrôle interne, ainsi que la charte de la fonction de gestion des risques ont été approuvées par le conseil d'administration.

Quels types de risques ?

Risques d'assurance

Les risques d'assurance résultent de l'incertitude lors de la souscription d'une police d'assurance par rapport au risque assuré qui, le cas échéant, se produira. Si le risque assuré se produit, il existe toujours une incertitude quant à la survenance et à l'étendue des dommages pour lesquels l'assureur devra intervenir. L'ampleur d'un sinistre n'est parfois connue qu'après un certain laps de temps.

Les risques d'assurance sont principalement couverts via des procédures d'approbation préalables des produits, des critères d'acceptation, le recours à la réassurance et à la revue des provisions techniques.

Risques financiers

Les risques financiers sont les risques de pertes pécuniaires consécutives à une opération financière ou à une opération économique ayant une incidence financière.

La préservation du capital est un objectif majeur, sachant que la perte peut provenir de l'évolution d'un marché, d'un secteur, d'une émission particulière ou de considérations techniques. La volatilité des résultats d'un portefeuille doit être limitée. La liquidité des actifs financiers est recherchée par le recours à des actifs cotés sur les marchés publics et dont le volume traité quotidiennement est suffisant pour assurer une cession rapide à des conditions de marché acceptables. La diversification du portefeuille doit être suffisamment poussée.

Le département Finance se charge du choix des contreparties, de la quantité lors de l'achat et du suivi du portefeuille dans les limites de la politique d'investissement. Le comité d'investissement (des biens mobiliers et des biens immobiliers) se charge de la mise en pratique des principes d'investissements.

Les limites financières sont suivies à l'aide d'un module, intégré à l'outil central de gestion du portefeuille d'investissements, et de rapports générés directement dans l'outil.

Parallèlement à ce contrôle, la capacité de FEDERALE Assurance à faire face à ses engagements est mesurée à l'aide d'un modèle de gestion des risques, en plus du respect des critères de solvabilité en vigueur.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures, d'individus ou de systèmes. Ils proviennent de causes externes et internes. Les risques juridiques en font partie.

Les risques opérationnels sont de différentes natures :

- fraude;
- pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail;
- clients, produits et pratiques commerciales : concerne les pratiques commerciales incorrectes, les défauts de production, la diffusion d'informations, la sélection / exposition de la clientèle et le service / conseil;
- dommages aux actifs corporels;
- interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes;
- exécution, livraison et gestion des processus : pertes résultant d'un problème dans le traitement d'une transaction ou dans la gestion des processus ou des relations avec les contreparties commerciales.

Un ESG Manager a été nommé afin d'identifier et de suivre les engagements et les opportunités de durabilité de manière transversale, tant à l'échelle du groupe que pour chaque entité et chaque produit.

La politique de sécurité du système d'information consiste à protéger l'information, à définir la position de FEDERALE Assurance en matière de sécurité de son système d'information ainsi qu'à déterminer les règles de conduite des utilisateurs du système d'information. Afin de minimiser les risques, la politique autorise le groupe de Sécurité informatique et le Head Security Officer à surveiller, investiguer en cas de besoin et à définir les conséquences d'une violation.

Le risque opérationnel est géré au sein de FEDERALE Assurance, en grande partie de façon décentralisée, à l'aide d'instructions, de politiques et de règlements. Par ailleurs, les auditeurs internes veillent au bon fonctionnement de ces mesures de contrôle interne.

Risque de stratégie et de réputation

Le risque de stratégie est la perte potentielle découlant de l'absence de stratégie, de l'inefficacité des stratégies ou de leur inadaptabilité au changement. Le risque de réputation correspond au potentiel de la publicité négative à laquelle la société pourrait être exposée et qui est susceptible d'influer sur les résultats de l'entreprise.

Le code de conduite des affaires de FEDERALE Assurance stipule que chaque membre du personnel est tenu d'adopter une attitude qui ne peut nuire à son image de marque ni compromettre son intégrité, et ce, en respectant :

- les obligations de confidentialité;
- les règles de conflits d'intérêts;
- les comportements au travail respectueux vis-à-vis des autres membres du personnel, des clients et des contreparties.

GESTION FINANCIERE

La politique d'investissement reste essentiellement basée sur le principe de prudence. Le groupe dispose aujourd'hui d'un portefeuille de placements équilibré. Les investissements sont réalisés quasi exclusivement en gestion directe, en fonction de leur rendement, de leur risque sous-jacent, de leur liquidité, de leur consommation en capital sous Solvency II, de l'exigence de la gestion actif-passif, de leur profil durable ESG et de leur diversification. Tout cela est mené dans une perspective à long terme, dans le respect des normes imposées par la Banque Nationale de Belgique.

L'accent a été mis en 2022 sur la réduction du profil de risque du portefeuille, en réduisant l'exposition aux actions cotées, aux obligations d'entreprises et au secteur immobilier tout en augmentant l'exposition aux obligations d'état en profitant de la hausse des taux sans risque.

Alors que le portefeuille de titres à revenu fixe a pour objet la génération de revenus récurrents jusqu'à leur échéance, le portefeuille d'actions a pour objectif, outre la production flux de dividendes, de générer des plus-values à long terme pour renforcer les fonds propres.

Bien que les taux sans risque aient augmenté en 2022, la réduction du profil de risque ainsi que l'abandon de rendements élevés sur obligations cédées ou arrivant à échéance dans l'année ont contribué à encore faire baisser le rendement récurrent sur portefeuille. Cette stratégie est menée par la nécessité de ne pas augmenter la charge en capital de marché sous le régime Solvency II. Des positions en obligations inflatées ont été renforcées

Les résultats financiers totaux sont en baisse de € -4,1 millions à € 34,3 millions (technique + non-technique), essentiellement suite à la baisse de revenus récurrents (€ -3,8 millions) notamment les dividendes d'actions et les loyers. Les revenus non récurrents sont restés quasiment stables à un niveau élevé de € 8,5 millions.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2022, Belspo a reconnu le logiciel « Digitalisation de FEDERALE Assurance » comme un projet en recherche et développement. En outre, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a attesté en 2022 que ces investissements n'ont pas d'effet sur l'environnement ou visent à en minimiser les effets négatifs.

GOUVERNANCE

FEDERALE Assurance est organisée afin de permettre une gestion commune des différentes entreprises d'assurance qui la composent, ce qui favorise une gestion saine, efficace et prudente de ses activités, compte tenu des risques inhérents à son modèle d'entreprise.

Pour FEDERALE Assurance

La composition du comité de direction n'a pas évolué au courant de l'année 2022. Cet organe est composé comme suit :

- monsieur Tom DE TROCH, administrateur-délégué et président du comité de direction, CEO;
- monsieur Marc BANDELLA, administrateur-directeur, CFO;
- monsieur Jean-Marie BOLLEN, administrateur-directeur, CCO ;
- madame Véronique VERGEYLEN, administrateur-directeur, CLO ;
- monsieur Werner VAN STEEN, COO.

Par ailleurs, le conseil d'administration a décidé lors de sa réunion du 28 mars 2023 de nommer madame Ariane BERCKMOES, CTO, en tant que membre du comité de direction, avec effet au 9 mai 2023, sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique.

La fonction de président du conseil d'administration des trois entreprises d'assurance est exercée par une seule et même personne. Cette structure a pour effet une gestion centrale mais adaptée aux particularités des différentes entreprises d'assurance.

La présidence du conseil d'administration est assurée par monsieur Frédéric de SCHREVEL depuis sa nomination le 20 octobre 2020.

Deux comités spécialisés sont constitués au sein du conseil d'administration pour renforcer l'efficacité de la surveillance et du contrôle des activités, du fonctionnement et du profil de risque de FEDERALE Assurance par le conseil d'administration : le comité d'audit et des risques et le comité de nomination et de rémunération. Les attributions de ces comités spécialisés s'étendent aux trois entreprises d'assurance de FEDERALE Assurance.

Auparavant, les comités d'audit et des risques étaient séparés. Le conseil d'administration a décidé, lors de sa réunion du 22 février 2022, de procéder à la fusion entre les comités d'audit et des risques à partir de l'assemblée générale du 10 mai 2022, conformément à la possibilité offerte par l'article 52 §4 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance.

Conformément à la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance et au Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration doit justifier dans son rapport de gestion, la compétence individuelle et collective des membres du comité d'audit, ainsi que l'indépendance de la majorité de ses membres (d'au moins un membre en ce qui concerne le comité des risques).

Au 31 décembre 2022, le comité d'audit et des risques (fusionné) est présidé par madame Céline AZIZIEH et est par ailleurs composé de madame Juliette DHERTE ainsi que de messieurs Frédéric de SCHREVEL, Philippe DE LONGUEVILLE, Yvan FIEREMANS, Philip MAEYAERT et Bruno THOLLEBEKE.

Parmi eux :

- tous sont membres non exécutifs du conseil d'administration ;
- la majorité des membres sont des administrateurs indépendants (dont l'un est président) au sens de l'article 15,94° de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance;
- trois membres du comité d'audit et des risques sont des administrateurs indépendants externes, spécialisés en Solvency II, gestion des risques, reporting financier, ... et ayant une expérience professionnelle dans d'autres sociétés du secteur financier ;
- chacun des membres du comité a une expérience professionnelle en matière de comptabilité ou d'audit ;
- la plupart des membres du comité ont une expérience professionnelle en tant qu'administrateurs exerçant des fonctions exécutives ;
- les membres du comité d'audit et des risques ont des expériences professionnelles complémentaires dans différents secteurs d'activités.

Le conseil d'administration considère en conséquence que les membres du comité d'audit et des risques disposent individuellement et collégalement des compétences et de l'indépendance nécessaires à l'exercice de ses missions.

Pour chaque comité spécialisé, un règlement d'ordre intérieur décrit notamment sa composition, son fonctionnement, ses responsabilités et missions.

Pour la Caisse Commune

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire (sous réserve d'approbation par la Banque Nationale de Belgique) :

- le renouvellement des mandats d'administrateurs non-exécutifs de messieurs Bruno THOLLEBEKE (pour une durée de six ans), Vincent FAVIER (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024), et Patrick DECLERCK (jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2024) ;
- le renouvellement du mandat d'administrateur non-exécutif indépendant de monsieur Gilles-Olivier MOURY, pour une durée de six ans ;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs exécutifs de messieurs Tom DE TROCH (pour une durée de six ans), Marc BANDELLA (jusqu'à la fin de son mandat prévue le 18.03.2024) et Jean Marie BOLLEN (jusqu'à la fin de son mandat prévue le 01.12.2025).

Par ailleurs, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes avec effet à partir de l'assemblée générale du 9 mai 2023, le cas échéant sous réserve de l'approbation par la Banque Nationale de Belgique :

- la nomination de madame Ariane BERCKMOES en tant que membre du comité de direction (voir ci-dessus);
- la nomination de monsieur Jean-Baptiste BRAET en tant que vice-président du conseil d'administration, pour une durée de trois ans ;
- la nomination de monsieur Michel VANDERSTRAETEN en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans;
- la nomination de messieurs Philippe DE LONGUEVILLE et Jean-Baptiste BRAET en tant que membres du comité de nomination et de rémunération, pour une durée de trois ans;
- le renouvellement du mandat de monsieur Frédéric de SCHREVEL en tant que président du conseil d'administration, jusqu'à la fin de son mandat d'administrateur prévue en 2025;
- le renouvellement du mandat de monsieur Bruno THOLLEBEKE en tant que membre du comité d'audit et des risques, pour une durée de trois ans.

Par ailleurs, le conseil d'administration informe l'assemblée générale de la cessation du mandat d'administrateur non-exécutif de monsieur Serge DE CUYPER, depuis sa démission avec effet au 19 février 2023.

Nous remercions la direction, le cadre et les membres du personnel de la Caisse Commune pour le travail accompli au cours de l'exercice 2022.

Enfin, si vous approuvez notre gestion, nous vous prions de bien vouloir nous en donner décharge.

Bruxelles, le/...../.....

Pour le conseil d'administration,

T. DE TROCH,
Administrateur-délégué.